



4 novembre 2008

**ARGUMENTAIRE
POUR LA SOUVERAINETÉ**

Novembre 2008

Un Québec souverain : c'est faisable!

Parmi les 192 pays du monde membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Québec occuperait :

- le 18^e rang pour sa superficie,
- le 23^e pour le poids de son économie, juste après l'Allemagne, le Japon, la Grèce et la France;
- le 26^e rang pour son niveau de vie, juste après la France, l'Allemagne et l'Italie, mais avant l'Espagne et la Nouvelle-Zélande.

La taille du pays n'est pas un handicap en regard de sa richesse et de son niveau de vie. Parmi les pays qui nous dépassent en ce qui a trait au niveau de vie, on compte l'Irlande, la Norvège, l'Islande, la Suisse, le Danemark, la Finlande, la Suède, tous des pays plus petits en superficie que le Québec.

Nous avons nos forces :

- Nos ressources naturelles font du Québec un État riche. Que ce soit à cause de la richesse de notre sous-sol, de nos forêts, de nos rivières, de nos vents ou de nos grands réservoirs d'eau douce, nous occupons une place privilégiée au plan mondial.
- L'Alberta produit de l'énergie avec du pétrole et nous, au Québec, on en produit avec de l'eau et du vent. Dans quelques décennies, il n'y aura plus ou presque plus de pétrole, mais l'eau et le vent couleront et souffleront toujours.
- Si l'Ontario construit des automobiles, nous, au Québec, nous construisons des avions, des trains et des autobus. Nous sommes une des trois grandes régions aéronautiques du monde, avec Toulouse (Airbus) et Seattle (Boeing) et Bombardier est l'un des plus grands fabricants de trains au monde. Or l'avenir des transports passera par le développement des transports en commun et non par l'automobile.
- Depuis des années, les étudiants québécois arrivent au 1^{er} rang des concours internationaux de mathématiques, au 3^e rang l'an dernier (le Canada, au 5^e rang) parmi les 30 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les 30 pays les plus développés du monde.
- Le Québec est une force mondiale dans le secteur des biotechnologies et des technologies de l'information, deux secteurs dominants de la vie du 21^e siècle. Nous sommes devenus incontournables en animation électronique, dans les effets spéciaux du cinéma et dans la conception de jeux électroniques.
- Nous sommes trois fois plus bilingues et sept fois plus trilingues que les autres populations de l'Amérique du Nord.

Pourquoi faire la souveraineté ?

1. Pour assurer l'avenir de notre nation

Nous sommes la nation québécoise, nation de langue française des Amériques.

Et comme toutes les nations, la nation québécoise possède son caractère bien à elle. Nous avons une façon de vivre, une façon de penser, des valeurs sociales, des préférences et des habitudes culturelles, et des opinions politiques qui nous sont propres et qui consacrent notre différence.

Après une décision démocratique du peuple de vivre dans un Québec souverain et au lendemain de la proclamation de la souveraineté, les Québécois seront mieux outillés pour assurer l'avenir de la nation québécoise et occuper, sa place dans le monde.

Souverain, le Québec et la nation québécoise disposeront de toute la liberté requise pour mieux vivre ce caractère unique.

2. Pour consolider la langue française

Le français est au cœur de l'identité québécoise. C'est la langue publique commune du Québec. Parler français nous distingue du Canada et des États-Unis d'Amérique et nous ouvre aux pays de la Francophonie sur les cinq continents. Protégé par la *Charte de la langue française* (loi 101), le français vise à rassembler le Québec, assurer sa cohésion et nourrir son identité. Le français est la condition de la pleine intégration de tous ceux et celles qui font du Québec leur patrie d'adoption.

La langue française a défini et continue de définir l'espace historique, culturel et économique du Québec.

La consolidation de langue française comme langue commune doit par ailleurs se faire en tout respect des droits linguistiques conférés aux personnes appartenant à la communauté anglophone et la volonté des Premières nations et de la Nation inuite d'utiliser et de préserver leurs langues.

Souverain, le Québec appliquera les dispositions de la Loi 101 à toutes les entreprises sous autorité fédérale opérant sur le territoire du Québec et à tous les services gouvernementaux actuellement assurés par le gouvernement fédéral. La langue d'emploi, partout, sera le français.

Comme siège de la Francophonie des Amériques, le Québec pays restera un cousin et un partenaire privilégié des francophones d'Amérique.

Souverains, nous aurons les moyens d'être plus solidaires avec ces communautés et de promouvoir la Francophonie en Amérique.

3. Pour assurer le développement de la culture québécoise

Le Québec et le Canada forment deux nations. Les lois fédérales sont insensibles à l'identité culturelle spécifique québécoise et il revient au Québec d'assumer seul le développement de la culture et des communications, des domaines vitaux pour la nation québécoise et où les artistes et créateurs sont reconnus pour leur dynamisme et la diversité de leurs expressions culturelles.

Souverain, le Québec créera son propre Conseil de la radio et de la télévision. Il soutiendra ses artistes et ses entreprises culturelles au moyen de ses institutions. Il accordera ses subventions à la lumière de ses propres critères, en tenant compte des seuls intérêts québécois parfois diamétralement opposés à ceux des populations canadiennes orientées sur les cultures en provenance du monde anglo-saxon.

4. Pour assurer une véritable intégration des immigrants à la nation québécoise

Même si le Québec joue un rôle dans la sélection et l'accueil des immigrants désireux de s'établir sur son territoire, le Canada continue d'assumer d'importantes responsabilités en la matière et choisit seul une proportion significative des personnes immigrantes au Québec.

Dans un Québec souverain, les immigrants détiendront la citoyenneté québécoise, s'identifieront davantage à l'État québécois plutôt qu'à l'État canadien et vivront dans un pays dont la langue publique commune est le français.

Souverain, le Québec détiendra toutes les compétences dans la sélection et l'accueil aux personnes immigrantes ainsi que dans les mesures de soutien à l'intégration à l'emploi.

5. Pour avoir notre place dans le processus de mondialisation

Plusieurs décisions qui concernent la vie des populations sont prises actuellement en dehors des parlements, dans de grandes organisations commerciales. Et cela va s'intensifiant.

Or, seuls les pays souverains peuvent contrôler les géants de l'économie. La mondialisation ne supprime pas les identités nationales. Bien au contraire, elle les fait s'affirmer. Les nations sentent le besoin de se regrouper autour de leur identité, de leurs coutumes, de leur culture, de leurs valeurs, pour protéger leur communauté, leur différence dans le grand univers économique et pour protéger la démocratie contre les excès du marché. En d'autres mots, la souveraineté politique est la meilleure façon d'assurer sa souveraineté économique!

Se connaissant, se reconnaissant les unes les autres, les nations veulent commercer, échanger, collaborer. Seule une nation souveraine peut discuter échanges, commerce, environnement, culture et avenir avec les autres nations et signer des traités et des ententes. Elle peut le faire librement et dans l'ordre, avec des règles claires et négociées dans les forums mondiaux comme l'ONU, l'UNESCO et l'Organisation mondiale du Commerce et un forum régional comme l'ALÉNA.

Souverain, le Québec sera admis au sein des organisations internationales. Dans l'élan de la mondialisation, seule la souveraineté permet aux nations comme la nôtre de se faire entendre, d'exercer leur influence. C'est ce que l'on constate partout sur la planète. C'est pourquoi 38 nouveaux pays ont fait leur entrée à l'ONU depuis le référendum de 1980.

6. Pour établir des politiques cohérentes

Lorsque Québec et Ottawa s'occupent du même dossier en même temps, leurs actions se chevauchent et leur travail se dédouble. Cela crée des politiques incohérentes, prend du temps et coûte cher.

Le Québec, par exemple, a été un précurseur en mettant sur pied des programmes pour venir en aide aux familles, aux jeunes et aux aînés. En invoquant son prétendu pouvoir de dépenser, le gouvernement canadien a multiplié ses interventions dans ces domaines en créant de nouveaux programmes de soutien

sans tenir compte de l'existence de programmes québécois et des ressources financières investies par le gouvernement du Québec en la matière.

Par ailleurs, le Canada est responsable de l'assurance emploi et de plusieurs autres programmes sociaux destinés à favoriser l'emploi et à lutter contre la pauvreté. Ces programmes sont financés par les taxes et les impôts perçus au Québec sans qu'il ne puisse contrôler leur utilisation.

Un gouvernement du Québec, seul maître d'œuvre, guidé par les seuls intérêts du Québec, assurera la cohérence des politiques.

Nous pourrions également consolider un modèle économique pluriel, caractérisé par le dialogue social et l'intervention de l'État et de ses institutions, des entreprises, y compris celles d'économie sociale, des syndicats et fonds de travailleurs ainsi que des coopératives.

Souverain, le Québec fera ses propres choix et mobilisera l'ensemble des politiques et programmes pour favoriser, par exemple, l'emploi et lutter efficacement contre la pauvreté en devenant le gestionnaire unique des programmes d'assurance emploi et des autres programmes sociaux.

7. Pour mettre l'ensemble de nos moyens financiers au service de nos priorités

Le partage fiscal entre les divers gouvernements au Canada n'est pas équilibré et le déséquilibre fiscal n'est nullement réglé. Le gouvernement canadien distribue l'argent sous forme de transferts et impose au Québec, dans la sphère de ses propres compétences, des conditions pour l'obtenir. Le Québec est ainsi subordonné aux décisions du Canada. Plusieurs dépenses du gouvernement du Canada, et au premier chef ses importantes dépenses militaires, n'obtiennent pas non plus l'assentiment des Québécois et des Québécoises.

Souverain, notre gouvernement pourra décider et investir sans délai, en disposant de toutes ses ressources financières. Il recevra et gèrera tous les impôts payés par les Québécois et les Québécoises. De plus, nous ne remplirons qu'un seul rapport d'impôt. Ces instruments permettront au Québec de faire des choix budgétaires qui correspondront à ses propres besoins et priorités.

8. Pour décentraliser notre développement, et mieux affirmer le développement économique régional et local

Le gouvernement du Canada intervient dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence et les politiques qu'il préconise vont trop souvent à l'encontre des orientations définies par le Québec. Par la fiscalité et les programmes d'aide ainsi que par son contrôle des institutions financières et la multiplication de ses dépenses en recherche et développement, le gouvernement du Canada exerce une influence névralgique sur le développement du Québec, de ses régions et de ses municipalités.

La souveraineté apportera nécessairement une transformation de la gouvernance dans les régions pour faire en sorte que les collectivités locales se trouvent renforcées et davantage responsables de leur propre développement. Les Québécois et les Québécoises participeront à une régionalisation des services et à une décentralisation des pouvoirs en faveur des régions, des Municipalités régionales de comté (MRC) et des villes du Québec.

Souverain, le Québec mettra fin aux interventions inopportunes et improductives de l'État fédéral. Les décisions relatives au développement du Québec seront faites au Québec, dans le seul intérêt du Québec, de ses régions, de ses MRC et de ses municipalités.

9. Pour assurer une meilleure protection de notre environnement

Au plan de la protection de l'environnement, l'exploitation par le Québec de ses énergies renouvelables le place dans une position tout à fait différente du Canada dont le développement est axé sur le pétrole de l'Ouest canadien. Le Québec n'a pas hésité à approuver le *Protocole de Kyoto* et à proposer des mesures visant à assurer sa mise en œuvre sur son territoire. Le Québec est orienté résolument vers l'avenir et se trouve dans une excellente position pour réduire de façon significative sa dépendance au pétrole et adopter des mesures visant à assumer une telle indépendance, qu'il s'agisse des mesures favorisant l'exploitation de l'énergie hydroélectrique et éolienne ou l'utilisation des transports collectifs.

Souverain, le Québec pourra adopter, dans une perspective de développement durable, une politique environnementale qui tiendra compte de la réalité québécoise plutôt que canadienne et sera responsable de son propre bilan environnemental. Nous pourrions jouer un rôle de leader mondial pour la sauvegarde de notre planète!

10. Pour sceller des partenariats avec les Premières Nations et la Nation inuite

Nous nous sommes enrichis de tous ceux qui, depuis 400 ans, sont venus rejoindre notre nation. Nous sommes aussi solidaires de ceux qui occupaient le sol avant nous. Comme la nation québécoise, les nations autochtones veulent se gouverner, avoir les moyens de vivre selon leur propre culture, selon leur différence propre.

Sous le gouvernement de René Lévesque, l'Assemblée nationale du Québec a reconnu l'existence des onze nations autochtones sur le territoire et en a fait ses interlocuteurs privilégiés en plusieurs circonstances. La signature de la Paix des Braves avec la nation crie par le gouvernement de Bernard Landry, en février 2002, est un signe que le Québec désire transiger de nation à nation avec les peuples autochtones. Mais il reste encore beaucoup plus à faire.

Souverain, le Québec invitera les Premières Nations et la Nation inuite à sceller des partenariats reconnaissant leur autonomie gouvernementale et à construire ensemble le pays du Québec. Nous travaillerons ensemble sur nos enjeux communs, dans le respect de nos identités respectives.

11. Pour nous donner un droit criminel conforme à nos valeurs

L'accession du Québec au statut de pays permettra aux Québécois et aux Québécoises de transformer leurs institutions et leur régime de gouvernance, ce qui est actuellement impossible dans le cadre fédéral canadien.

Le Québec possède son propre droit civil mais utilise le droit criminel du Canada. Par contre, il l'applique différemment. Ainsi la criminalité juvénile au Québec est la plus basse de toutes les provinces du Canada, et de beaucoup, parce que nous préférons la réhabilitation à la punition. Le gouvernement d'Ottawa, qui détient la compétence exclusive en matière de droit criminel, a récemment forcé le Québec à changer ses façons de faire, mettant en péril nos efforts de réhabilitation.

Souverain, le Québec pourra exercer les compétences qui sont aujourd'hui dévolues à l'État canadien dans le domaine du droit criminel et de la lutte contre le crime sous toutes ses formes. La souveraineté nous permettra d'adopter notre propre code pénal pour continuer à lutter plus efficacement contre la criminalité.

12. Pour mieux vivre avec le Canada

Nos deux nations sont destinées à collaborer, histoire et géographie obligent. Mais cette collaboration sera beaucoup plus saine et productive lorsque la nation québécoise sera maîtresse chez elle. Au lendemain de la souveraineté, les discussions et négociations entre le Québec et le Canada ne seront plus jamais les mêmes.

Il y aura certainement encore des visions divergentes entre les deux pays. Mais ils ne seront pas plus nombreux que ceux qui existent actuellement entre le Canada et les États-Unis ou le Mexique, par exemple. Le Canada et le Québec seront de bons partenaires au sein de la communauté internationale.

Souverain, le Québec discutera de pays à pays avec le Canada et les chicanes fédérales provinciales seront choses du passé.